



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT

Strasbourg.eu
eurométropole

FÉVRIER 2026

Note du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg

Faciliter l'éducation bilingue et l'apprentissage de la langue allemande dans l'Eurométropole de Strasbourg



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
CONTEXTE	4
LES OBSTACLES IDENTIFIÉS	6
NOS 8 RECOMMANDATIONS SYNTHÉTIQUES	8
CONCLUSION	9
ANNEXES	10
ANNEXE I : Méthode de travail de groupe	10
ANNEXE II : Personnes-ressource	10
ANNEXE III : Analyse détaillée des obstacles identifiés	10

PRÉAMBULE

Le Conseil de Développement avait organisé en avril 2024 **un séminaire interne pour familiariser ses membres aux enjeux transfrontaliers dans différents domaines** notamment à travers le témoignage d'un de ses membres qui vit au quotidien les difficultés d'une famille binationale et bilingue.

Suite à ces **échanges avec Jeanne Barseghian** (Vice-Présidente de l'Eurométropole en charge des Relations internationales, européennes et transfrontalières, Maire de Strasbourg), **Agathe Binnert** (Directrice Adjointe de la Maison de l'Emploi), **Nelly Keuerleber** et **Fiona Härtel** (Stadtmarketing- und Wirtschaftsförderungs-GmbH Kehl) et **Jean- Baptiste Schiber** (Chargé des Relations internationales et partenariales, Direction des mobilités de l'Eurométropole de Strasbourg), **un groupe de travail a été constitué.**

Bien que transfrontalière par nature, la vie quotidienne des personnes qui vivent, travaillent ou étudient dans ce bassin de vie binational rencontrent des difficultés substantielles dans quatre domaines clés :

- Les complexités administratives et fiscales liées au statut fiscal et social des frontaliers,
- Les obstacles à la mobilité transfrontalière du fait de l'organisation des transports publics,
- Les difficultés d'accès à une éducation bilingue de qualité,
- L'accès aux soins malgré la directive européenne.

Lors de la plénière de juin 2024, ce groupe de travail a été mandaté pour :

- Identifier et documenter les obstacles rencontrés par les habitants transfrontaliers dans ces quatre domaines,
- Préciser les origines administratives, juridiques, organisationnelles, etc. de ces obstacles,
- Élaborer des solutions pragmatiques et des recommandations concrètes,
- Formuler des positions et des demandes que les élus et l'Eurodistrict pourraient porter auprès des autorités compétentes.

Le périmètre géographique de ce travail a été circonscrit à l'Eurométropole de Strasbourg et à l'environnement proche rive droite du Rhin (notamment la Ville de Kehl).

Cette note concerne le sujet de l'éducation bilingue et de l'apprentissage de l'allemand.



CONTEXTE

Le système éducatif français et l'enseignement de l'allemand

Une politique volontariste d'enseignement de l'allemand en Alsace

Le Rectorat de Strasbourg déploie une politique volontariste d'enseignement de la langue allemande sur son périmètre (Bas-Rhin et Haut-Rhin), offrant une grande diversité de parcours.

Au niveau primaire : à Strasbourg, environ 4 000 élèves sont répartis dans 180 classes bilingues et 20 communes de l'EMS sur 33 disposent de classes bilingues.

Au niveau secondaire, différents dispositifs permettent d'aller jusqu'à l'ABIBAC, double diplôme Bac français et Abitur allemand.

Pourtant, bien que riche, cette variété n'est pas toujours aisément compréhensible au premier abord.

Une diversité de dispositifs répondant à des profils d'élèves différents

► LES CLASSES BILINGUES (ENSEIGNEMENT PARITAIRE)

Objectif : enseignement équilibré en français et en allemand (12h chacun),

Public cible : enfants de tous niveaux linguistiques (pas de prérequis),

Accès : dès la maternelle (sans test),

Particularité : souvent perçues comme élitistes bien qu'ouvertes à tous les enfants,

Limites : les enseignants ne sont généralement pas des natifs d'Allemagne.

► LES SECTIONS INTERNATIONALES (SI)

Objectif : enseignement approfondi pour des élèves ayant déjà des connaissances linguistiques et culturelles dans la langue de section,
Public cible : familles binationales, enfants d'expatriés, élèves ayant déjà appris la langue,

Accès : tests d'entrée requis,

Particularité : enseignement par des locuteurs natifs, les SI offrent un niveau académique plus élevé que les classes bilingues,

Situation actuelle : la section internationale allemande de niveau collège a disparu à Strasbourg suite à la création du Lycée Franco-Allemand (LFA) en 2021.

► LES SECTIONS BILANGUES

Objectif : enseignement de deux langues vivantes dès la 6^{ÈME} (généralement français + allemand + anglais),

Particularité : niveau d'enseignement de l'allemand moins approfondi que les sections internationales ou les classes bilingues.

► LES SECTIONS EUROPÉENNES (COLLÈGE ET LYCÉE)

Objectif : enseignement renforcé d'une langue vivante avec une approche européenne,

Particularité : accent sur la dimension européenne et interculturelle.

► LE LYCÉE FRANCO-ALLEMAND (LFA)

Création : en 2021 (2^e établissement de ce type en France, après celui de Buc créé en 1975),

Objectif : cursus bilingue complet,

Particularité : établissement spécialisé offrant une continuité pédagogique pour les élèves bilingues.

► LES PARCOURS GOETHE

Objectif : enseignement de l'allemand avec dimension culturelle,
Disponibilité : proposés notamment dans les établissements privés,
Particularité : lien avec l'Institut Goethe (actuellement en phase de fermeture progressive).

► L'INSTITUT GOETHE (PLUTÔT POUR LES ENSEIGNANT.ES)

Situation actuelle : fermeture décidée par le siège de Munich dans le cadre d'une stratégie mondiale (réorientation vers l'Asie),

Fonctionnement antérieur : il proposait des cours d'allemand et des événements culturels, et était un lieu-ressource pour les enseignants,

Continuité : une antenne à Nancy devrait continuer à proposer des événements à Strasbourg ; le service transfrontalier de l'EMS collabore avec le Goethe Institut de Nancy.

► ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES BILINGUES - EXEMPLE : « SPIEL UND PARLE » (JEU ET PAROLE)

Financement : Eurodistrict Strasbourg-Ortenau,

Fonctionnement : animations ludiques avec animateurs en langue allemande en France et inversement en Allemagne,

Couverture : pour 2024-2025, environ 80 enfants concernés dans l'EMS,

Organisation : communes responsables du recrutement des animateurs et de la sollicitation des subventions.

Situation à Kehl, Allemagne

Contexte du système scolaire allemand

Le système scolaire allemand est organisé régionalement et se différencie substantiellement selon les Länder.

Apprentissage de la langue française

- Absence d'enseignement du français en primaire depuis plusieurs années,
- Engouement limité pour les propositions bilingues comparé à la France,
- Offre périscolaire insuffisante ; il n'y a pas de périscolaire généralisé, les crèches et les écoles terminent tôt (vers 15h),
- Université populaire : elle propose des animations en français dans le cadre scolaire.

Offre bilingue à Kehl

- **École primaire bilingue** : la Falkenhausenschule est une école primaire publique disposant pour chaque année, d'élèves de deux classes paritaires (enseignement équilibré franco-allemand) et de deux classes bilingues pour des élèves déjà bilingues franco-allemands,
- **Gymnasium** : une offre franco-allemande existe au niveau du Gymnasium, mais est actuellement en phase de restructuration,
- **Autres niveaux** : Aucun enseignement bilingue aux autres niveaux de collège (Realschule, Hauptschule).



LES OBSTACLES IDENTIFIÉS

À travers les entretiens réalisés et la documentation publique consultée, nous avons identifié 26 obstacles regroupés en 9 thématiques :

1. Accès à l'information et lisibilité de l'offre

OBSTACLE 1

Manque de lisibilité et d'accessibilité des dispositifs d'enseignement

La multitude de dispositifs disponibles crée une complexité dans laquelle il est difficile de naviguer pour les parents francophones et encore davantage pour les parents germanophones ou d'autres nationalités.

OBSTACLE 2

Offres d'enseignement bilingue insuffisamment connues et visibles

L'absence de supports d'information clairs et accessibles limite la connaissance des familles sur les opportunités disponibles.

2. Accès à l'éducation bilingue

OBSTACLE 3

Impossibilité d'accéder à l'école publique française quand on habite à Kehl

Pour accéder au primaire, il faudrait avoir fréquenté une école du Bas-Rhin (ou d'un autre département français en cas de déménagement). Cette règle limite les possibilités de scolarisation transfrontalière pour les familles binationales.

OBSTACLE 4

Perte automatique de places en crèche/maternelle lors d'un déménagement transfrontalier

Cette mesure peut couper ou réduire drastiquement l'accès d'un jeune enfant à une de ses langues maternelles.

OBSTACLE 5

Offre insuffisante de garde périscolaire en Allemagne

Cette situation rend impossible la scolarisation d'enfants en Allemagne pour les familles où les deux parents travaillent.

3. Qualité et niveau de l'enseignement

OBSTACLE 6

Qualité insuffisante de l'enseignement de l'allemand pour les enfants bilingues

Les dispositifs existants sont conçus comme des enseignements de « langue étrangère », alors que les enfants bilingues recherchent plutôt des enseignements académiques en allemand.

OBSTACLE 7

Baisse du niveau linguistique entre la 6^{ème} et la 2^{nde}

Cette baisse est accompagnée d'une charge de travail importante (plus 6h/semaine au lycée), ce qui peut rebuter les élèves et réduire l'attractivité du cursus bilingue.

OBSTACLE 8

Offre insuffisante de sections internationales

Les sections internationales sont la seule formule adaptée aux familles binationales qui souhaitent un apprentissage académique de l'allemand enseigné par des professeurs locuteurs natifs.

OBSTACLE 9

Réduction de l'offre de sections internationales en France

La disparition de la section internationale allemande à l'école Schuman entraîne une diminution de l'offre SI à Strasbourg (déjà fortement entamée par la disparition de la SI au niveau collège).

4. Continuité pédagogique et transitions

OBSTACLE 10

Absence de solution de transition pour la 5^{ème} Klasse (CM2)

L'école primaire allemande se termine au niveau CM1, tandis que le LFA commence à la 6^{ème} seulement. Cette absence de classe de transition pour la 5^{ème} Klasse (CM2) crée une rupture pédagogique et une discontinuité pour les élèves bilingues,

OBSTACLE 11

Absence de valorisation des compétences linguistiques dans le parcours post-bac et professionnel

Les élèves bilingues qui terminent leur cursus bilingue/Abibac ne trouvent pas de continuité dans la valorisation de leurs compétences linguistiques au niveau post-bac et professionnel.



5. Ressources humaines et formation

OBSTACLE 12

Difficulté de recrutement d'enseignants natifs d'Allemagne

L'école primaire allemande se termine au niveau CM1, tandis que le LFA commence à la 6^{ème} seulement. Cette absence de classe de transition pour la 5^{ème} Klasse (CM2) crée une rupture pédagogique et une discontinuité pour les élèves bilingues.

OBSTACLE 13

Insuffisance de personnel formé à l'enseignement de l'allemand

Cette pénurie de personnel qualifié limite la capacité à ouvrir de nouvelles classes bilingues et à maintenir la qualité de l'enseignement existant.

OBSTACLE 14

Difficulté de recrutement d'animateurs en langue allemande

Cette pénurie limite le développement des activités périscolaires bilingues et des programmes d'apprentissage ludique de l'allemand.

OBSTACLE 15

Formation insuffisante des enseignants à l'enseignement bilingue

Les formations à l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) sont minimales concernant l'enseignement bilingue. Le bilinguisme se résume souvent à des heures de langue allemande, sans approche pédagogique globale du bilinguisme.

OBSTACLE 16

Manque de supports pédagogiques adaptés

Il existe peu de formations régulières et un manque de supports pédagogiques adaptés, notamment pour le second degré. Cette carence limite la qualité de l'enseignement et la capacité des enseignants à proposer des cours engageants et efficaces.

6. Offre de places et accessibilité

OBSTACLE 17

Insuffisance de places en classes bilingues

Certaines communes de l'EMS ne disposent pas de classes bilingues, et les places existantes dans les communes qui en ont sont insuffisantes.

OBSTACLE 18

Complexité de l'accès en cours d'année aux classes bilingues

Les places disponibles en cours d'année sont limitées, ce qui rend difficile l'intégration d'élèves en milieu de cursus.

OBSTACLE 19

Délai d'ouverture trop long pour les classes bilingues

Le délai d'ouverture d'une classe bilingue est d'environ deux ans. Ce délai long ralentit la réponse aux demandes des familles et des collectivités locales.

7. Perception et stéréotypes

OBSTACLE 20

Perception élitiste des classes bilingues

Bien qu'elles soient officiellement ouvertes aux enfants de tous niveaux linguistiques, cette perception élitiste peut dissuader certaines familles de s'y inscrire.

8. Coordination et liens entre acteurs

OBSTACLE 21

Coordination insuffisante et manque de liens entre acteurs

Il existe un manque de prise en compte et de coordination des différents sites d'apprentissage de l'allemand et des associations impliquées dans la promotion du bilinguisme.

9. Enjeux transfrontaliers spécifiques

OBSTACLE 22

Mobilité transfrontalière des élèves

Les élèves transfrontaliers rencontrent des difficultés de déplacement entre les deux pays qui peuvent affecter leur scolarité et l'accès à l'éducation bilingue.

OBSTACLE 23

Problèmes d'infrastructure de mobilité douce

Il existe des problèmes d'infrastructure pour la mobilité douce transfrontalière, notamment l'absence de station Vélhop à la gare de Kehl et des interconnexions insuffisantes avec les bus de Kehl.

OBSTACLE 24

Problèmes de couverture santé pour les enfants de familles transfrontalières

L'enfant n'a pas de statut de frontalier et donc pas de couverture d'assurance maladie (carte Vitale / Krankenversicherungskarte) hors pays de résidence.

OBSTACLE 25

Manque de programmes de vacances bilingues

Cette absence limite les opportunités d'apprentissage ludique et de renforcement linguistique pendant les périodes de vacances scolaires.

OBSTACLE 26

Systèmes périscolaires incompatibles

Il existe des différences structurelles dans l'organisation du temps scolaire et périscolaire entre la France et l'Allemagne. Cette incompatibilité crée des difficultés pour les familles transfrontalières qui souhaitent scolariser leurs enfants des deux côtés de la frontière.

Vous retrouverez en annexe l'analyse détaillée de ces obstacles et nos recommandations associées.

NOS 8 RECOMMANDATIONS SYNTHÉTIQUES

Nous proposons 8 recommandations pour répondre positivement aux obstacles identifiés lors de nos travaux :

- 1** **Élargir et maintenir l'offre de sections internationales allemandes au niveau maternelle, primaire et collège, en préservant la diversité culturelle.**
- 2** **Faciliter l'accès transfrontalier à l'éducation en permettant aux familles franco-allemandes d'inscrire leurs enfants indifféremment à Strasbourg ou à Kehl, selon leurs besoins. Cela implique de créer ou maintenir un nombre suffisant de places pour satisfaire la demande.**
- 3** **Assurer la continuité pédagogique par la création d'une solution de transition pour la 5^{ème} Klasse.**
- 4** **Harmoniser les systèmes transfrontaliers des systèmes périscolaires et des règles d'accès aux structures d'accueil.**
- 5** **Renforcer les ressources humaines avec la mise en place d'incitations financières pour les enseignants d'allemand, en formant davantage d'enseignants et d'animateurs, en multipliant les échanges de professeurs entre les établissements et en développant les supports pédagogiques spécifiques.**
- 6** **Améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre par la création d'un point d'entrée unique au Rectorat pour expliquer ces dispositifs aux parents avec une personne-ressource dédiée, un site internet et une carte interactive, des supports d'information multilingues distribués en mairies, voire un numéro vert.**
- 7** **Développer l'offre périscolaire en Allemagne en créant des structures de garde avec des horaires adaptés aux parents qui travaillent.**
- 8** **Renforcer la coordination entre les divers acteurs : écoles, associations et sites d'apprentissage de l'allemand.**

CONCLUSION

L'enseignement de l'allemand et, plus largement, l'éducation bilingue constituent un enjeu stratégique majeur pour un territoire transfrontalier comme l'Eurométropole de Strasbourg. Au-delà des dispositifs existants, riches et diversifiés, les travaux du Conseil de Développement mettent en lumière un décalage persistant entre l'ambition affichée d'un bassin de vie binational et la réalité des parcours éducatifs proposés aux familles.

Les obstacles identifiés ne relèvent pas uniquement de questions pédagogiques. Ils sont révélateurs de limites structurelles en matière de gouvernance, de coordination institutionnelle et d'adaptation des politiques publiques à la spécificité transfrontalière du territoire. L'organisation de l'éducation, fortement ancrée dans des cadres nationaux, peine encore à intégrer la mobilité résidentielle, linguistique et culturelle des familles qui vivent de part et d'autre du Rhin.

Le CODEV considère que l'éducation bilingue ne peut être abordée comme une politique sectorielle, mais doit être pensée comme un pilier de l'attractivité, de la cohésion sociale et du développement économique de l'Eurométropole. Elle conditionne la capacité du territoire à former des citoyens réellement bilingues, aptes à évoluer dans un espace franco-allemand et européen, et à répondre aux besoins du marché du travail transfrontalier.

Dans ce contexte, le Conseil de Développement appelle les élu-es métropolitain-es, les autorités académiques, les collectivités partenaires et les instances de coopération transfrontalière, notamment l'Eurodistrict, à se saisir des recommandations formulées dans cette note. Il s'agit d'engager un portage politique fort auprès de l'État, des Länder et des acteurs éducatifs concernés, afin de lever les freins identifiés et de construire des parcours bilingues lisibles, continus et équitables. Le CODEV avait d'ailleurs adressé, déjà en juin 2025, un courrier au Recteur pour déplorer la disparition de la section franco-allemand au niveau collège depuis la création du lycée franco-allemand, les deux dispositifs ne répondant pas aux mêmes besoins.

Par cette contribution, le CODEV entend soutenir une approche plus intégrée et plus volontariste de l'éducation transfrontalière, à la hauteur de la réalité vécue par les familles et des ambitions européennes de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette note se veut ainsi un appui à la décision publique et un appel à faire de l'éducation bilingue un véritable projet politique de territoire.



ANNEXES

ANNEXE I

Méthode de travail de groupe

Le groupe de travail a procédé en deux étapes :

1. Identifier et classer les obstacles avec les étapes suivantes :

- Collecte d'informations par entretiens, questionnaires et documentation,
- Caractérisation de chaque obstacle identifié selon sa nature administrative, juridique, organisationnelle, informationnelle, pédagogique, etc.,
- Évaluation de son impact (groupes de personnes affectées et ampleur du problème),
- Évaluation du degré de blocage (Moyen, Important, Grand).

2. Prioriser les obstacles (et donc les recommandations) afin de permettre aux décideurs de concentrer leurs efforts sur les enjeux les plus importants.

Le groupe de travail a mené ses travaux de l'automne 2024 à l'automne 2025. Ses conclusions ont été présentées et adoptées collectivement lors de la plénière du Conseil de développement du 15 novembre 2025.

ANNEXE II

Personnes-ressource

Nos remerciements vont aux personnes qui nous ont permis de comprendre le fonctionnement de ce secteur et d'identifier les difficultés rencontrées :

- Immogen Remmert, directrice de la Falkenhausenschule de Kehl,
- Sophie Valette, cheffe de service et Madeleine Marquardt, chargée de mission, Service « Coopération transfrontalière et bilinguisme » de l'EMS,
- Des parents d'élèves et des élèves des sections internationales allemandes de l'école Schuman de Strasbourg,
- Des parents d'élèves du Lycée Franco-Allemand,
- Des enseignants et professeurs d'allemand.

Nous regrettons que certaines de nos tentatives de contacts se soient soldées par des fins de non-recevoir :

- Avec des structures bilingues : Le groupe a tenté de contacter en vain la crèche franco-allemande de Strasbourg (Port du Rhin), qui accueille des enfants de Kehl et de Strasbourg.
- Avec l'Académie de Strasbourg : Le groupe a tenté de contacter à plusieurs reprises l'Académie de Strasbourg. Un courrier a également été adressé au Recteur par le Président du CODEV. Ces démarches sont restées sans réponse.
- Avec l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, et ce malgré des demandes de rencontres adressées dès le début de notre mandat à l'automne 2021.

ANNEXE III

Analyse détaillée des obstacles identifiés

THÈME 1 :

ACCÈS À L'INFORMATION ET LISIBILITÉ DE L'OFFRE

OBSTACLE 1

Manque de lisibilité et d'accessibilité des dispositifs d'enseignement

- **Classification** : Informationnel - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Majorité des parents, en particulier les parents non francophones et les familles transfrontalières.
- **Description** : La multitude de dispositifs disponibles (sections internationales, bilingue, bilangue, sections européennes, parcours Goethe, SI dans le public, etc.) crée une complexité dans laquelle il est difficile de naviguer pour les parents francophones et encore davantage pour les parents germanophones ou d'autres nationalités. Il n'existe aucune personne-ressource dédiée pour expliquer, orienter et aider les familles à choisir le dispositif le plus adapté à leur situation.
- **Recommandations associées** :
 - Rendre plus lisibles et plus accessibles les dispositifs d'enseignement des langues (notamment via une carte interactive),
 - Créer un point d'entrée unique pour expliquer ces dispositifs aux parents : allouer une personne-ressource dédiée, créer un site internet dédié ou un numéro vert.
- **À adresser à** : Rectorat ou DASEN 67.

OBSTACLE 2

Offres d'enseignement bilingue insuffisamment connues et visibles

- **Classification** : Informationnel - **Degré de blocage** : Moyen - **Impact** : Tous les parents,
- **Description** : Les offres d'enseignement bilingues ne sont pas suffisamment connues ni lisibles pour les parents des deux côtés du Rhin. L'absence de supports d'information clairs et accessibles limite la connaissance des familles sur les opportunités disponibles.
- **Recommandations associées** :
 - Créer des supports d'information (dépliants, pages web, cartes interactives),
 - Distribuer ces supports dans les mairies des deux côtés du Rhin pour une meilleure vue d'ensemble de l'offre globale.
- **À adresser à** : Académie (DASEN), Ville de Strasbourg, communes de l'Euro-métropole, Ville de Kehl.



THÈME 2 : ACCÈS À L'ÉDUCATION BILINGUE

OBSTACLE 3

Impossibilité d'accéder à l'école publique française quand on habite à Kehl

- **Classification** : Juridique, Administratif - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Familles bilingues franco-allemandes,
- **Description** : Les familles résidant à Kehl rencontrent des difficultés pour inscrire leurs enfants dans les écoles publiques françaises. Pour accéder au primaire, il faudrait avoir fréquenté une école du Bas-Rhin (ou d'un autre département français en cas de déménagement). Cette règle limite les possibilités de scolarisation transfrontalière pour les familles binationales. À l'inverse, il ne semble pas obligatoire d'être de nationalité allemande ou résident en Allemagne pour inscrire un enfant à Kehl.
- **Recommandations associées** :
 - Offrir la possibilité aux parents franco-allemands d'inscrire leurs enfants en école maternelle ou primaire indifféremment à Strasbourg ou à Kehl, que la famille réside à Strasbourg ou à Kehl, à condition qu'il y ait un lien avec la ville (par exemple, un parent y travaille),
 - Créer et maintenir un nombre suffisant de places pour satisfaire la demande.
- **À adresser à** : Académie, Ville de Kehl (maternelle et crèche).

OBSTACLE 4

Perte automatique de places en crèche / maternelle lors d'un déménagement transfrontalier

- **Classification** : Juridique, Administratif - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Certaines personnes (familles transfrontalières mobiles),
- **Description** : Lorsqu'un enfant déménage d'un côté du Rhin à l'autre, la perte de sa place en crèche / Kita / école maternelle est un risque. Ceci peut couper ou réduire drastiquement l'accès d'un jeune enfant à une de ses langues maternelles et peut engendrer une rupture des amitiés, particulièrement importantes en bas âge. Les statuts de la Ville de Kehl (Kitasatzung) prévoient la désinscription automatique de l'enfant déménagé à la fin de l'année scolaire. Des règles similaires existent à Strasbourg.
- **Recommandations associées** :
 - Évaluer statistiquement le nombre de cas concernés afin de prendre une décision informée sur l'application ou l'annulation de telles règles,
 - Garantir le maintien des places jusqu'à la fin du cycle en cas de déménagement.
- **À adresser à** : Communes de l'Eurométropole (crèches municipales, maternelles, écoles primaires), Ville de Kehl (Kitas).

OBSTACLE 5

Offre insuffisante de garde périscolaire en Allemagne

- **Classification** : Politique, Organisationnel - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Majorité des parents,
- **Description** : En Allemagne, il n'existe pas de périscolaire généralisé (ou l'offre existante est très insuffisante concernant le nombre de places disponibles et les horaires). Les crèches et écoles terminent trop tôt (vers 15h) pour des parents qui travaillent. Il n'existe pas d'offre d'accueil pendant les vacances scolaires. Cette situation rend impossible la scolarisation d'enfants en Allemagne pour les familles où les deux parents travaillent.
- **Recommandations associées** :
 - En anticipant le droit opposable au périscolaire primaire en Allemagne (2026 et suivantes), créer à Kehl, une crèche ayant des horaires d'accueil similaires à la France (par exemple 7h à 18h) et un centre aéré ouvert pendant toutes les vacances scolaires (sauf un mois en été, comme en France).
- **À adresser à** : Ville de Kehl.

THÈME 3 : QUALITÉ ET NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT

OBSTACLE 6

Qualité insuffisante de l'enseignement de l'allemand pour les enfants bilingues

- **Classification** : Administratif, Organisationnel - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Familles bilingues,
- **Description** : Les enfants bilingues franco-allemands ne se retrouvent pas suffisamment dans la qualité de l'enseignement de l'allemand proposé. Les dispositifs existants (classes bilingues, bilangue, LFA) sont conçus comme des enseignements de « langue étrangère » alors que les enfants bilingues parlent déjà l'allemand et recherchent plutôt des enseignements académiques en allemand. Il existe un décalage entre l'offre proposée et les besoins réels de ces enfants.
- **Recommandations associées** :
 - Prévoir des enseignements de niveau différencié pour les enfants bilingues (enseignement en allemand plutôt qu'enseignement de l'allemand comme langue étrangère).
- **À adresser à** : Académie de Strasbourg.

OBSTACLE 7

Baisse du niveau linguistique entre la 6^{ème} et la 2^{nde}

- **Classification** : Pédagogique - **Degré de blocage** : Important - **Impact** : Élèves Abibac,
- **Description** : Une décroissance du niveau d'allemand est observée entre la 6^{ème} et la 2^{nde} chez les élèves en cursus bilingue/Abibac. Cette baisse est accompagnée d'une charge de travail importante (plus 6h/semaine au lycée), ce qui peut rebuter les élèves et réduire l'attractivité du cursus bilingue.
- **Recommandations associées** :
 - Adapter le cursus pour maintenir l'attractivité tout en préservant le niveau linguistique.
- **À adresser à** : Académie, établissements scolaires.

OBSTACLE 8**Offre insuffisante de sections internationales**

- **Classification** : Politique - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Toutes les familles,
- **Description** : Il existe un manque de sections internationales allemandes. Les sections internationales sont la seule formule adaptée aux familles binationales qui souhaitent un apprentissage académique de l'allemand enseigné par des professeurs locuteurs natifs. Les dispositifs bilangues, bilingues et LFA ne répondent pas aux besoins de ces familles, car le niveau d'enseignement y est insuffisant. La disparition de la section internationale allemande de niveau collège à Strasbourg (suite à la création du LFA en 2021) a réduit l'offre disponible.
- **Recommandations associées** :
 - Maintenir et élargir l'offre des sections internationales allemandes au niveau maternel / primaire,
 - Pour le niveau du collège, suivre une approche pédagogique similaire à celle de la Falkenhausenschule avec des classes avec des élèves bilingues (allemand/français) assurant la continuité pédagogique des élèves bilingues des sections internationales du primaire, et des classes avec des élèves apprenant l'allemand en tant que deuxième langue,
 - Demander le maintien des sections internationales allemandes au sein d'un établissement international, en primaire et collège, car cela correspond aux besoins d'un territoire transfrontalier comme l'EMS + Kehl,
 - Préserver la grande diversité culturelle des établissements internationaux (Schuman, Collège Esplanade, Lycée Pontonniers) pour maintenir l'ouverture au monde et la mixité culturelle et sociale,
- **À adresser à** : Académie.

OBSTACLE 9**Réduction de l'offre de sections internationales en France**

- **Classification** : Politique - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Familles bilingues franco-allemandes,
- **Description** : La disparition de la section internationale (SI) allemande à l'école Schuman avec regroupement sur Conseil des XV, entraîne une diminution de l'offre SI à Strasbourg (déjà fortement entamée par la disparition de la SI au niveau collège). Cette réduction s'accompagne d'une diminution du multiculturalisme à Schuman, ce qui va à l'encontre des bénéfices pédagogiques et sociaux de la mixité culturelle.
- **Recommandations associées** :
 - Demander le maintien des SI allemandes au sein d'un établissement international, en primaire et collège,
 - Préserver la diversité culturelle des établissements internationaux.
- **À adresser à** : Académie

OBSTACLE 10**Absence de solution de transition pour la 5^{ème} Klasse (CM2)**

- **Classification** : Organisationnel, Structurel - **Degré de blocage** : Important - **Impact** : Tous les élèves bilingues franco-allemands.
- **Description** : Il existe une situation précaire du Gymnasium franco-allemand pour les élèves sortant du système allemand. L'école primaire allemande se termine au niveau CM1 tandis que le LFA commence à la 6^{ème} seulement. Cette absence de classe de transition pour la 5^{ème} Klasse (CM2) crée une rupture pédagogique et une discontinuité pour les élèves bilingues.
- **Recommandations associées** :
 - Créer une solution de transition pour la 5^{ème} Klasse (CM2),
 - Améliorer les infrastructures scolaires pour accueillir cette classe de transition.
- **À adresser à** : Académie, autorités allemandes.

OBSTACLE 11**Absence de valorisation des compétences linguistiques dans le parcours post-bac et professionnel**

- **Classification** : Organisationnel, Informationnel - **Degré de blocage** : Important - **Impact** : diplômés notamment Abibac.
- **Description** : Les élèves bilingues qui terminent leur cursus bilingue/ Abibac ne trouvent pas de continuité dans la valorisation de leurs compétences linguistiques au niveau post-bac et professionnel. Il existe un manque de parcours post-bac valorisant le bilinguisme et une absence de sensibilisation des entreprises aux avantages du bilinguisme (notamment dans les cursus en alternance).
- **Recommandations associées** :
 - Développer des parcours post-bac valorisant le bilinguisme,
 - Sensibiliser les entreprises aux avantages du bilinguisme (cursus alternance, etc.).
- **À adresser à** : Universités, entreprises, Eurométropole.

OBSTACLE 12

Difficulté de recrutement d'enseignants natifs d'Allemagne

- **Classification** : Organisationnel, Politique, Financier - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Toutes les familles.
- **Description** : Le recrutement d'enseignants allemands natifs est difficile. Bien que le Rectorat souhaite recruter des enseignants natifs, les différences notoires de salaire entre la France et l'Allemagne sont dissuasives. Cette situation limite la qualité de l'enseignement de l'allemand, notamment dans les sections internationales où les locuteurs natifs sont essentiels.
- **Recommandations associées** :
 - Mettre en place des incitations financières pour les professeurs d'allemand (bilingues ou pas),
 - Développer les échanges de professeurs entre les établissements (LFA et autres) de Kehl et de l'Eurométropole.
- **À adresser à** : Académie.

OBSTACLE 13

Insuffisance de personnel formé à l'enseignement de l'allemand

- **Classification** : Organisationnel, Politique, Financier - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Toutes les familles.
- **Description** : Il n'existe pas suffisamment de personnel formé à l'enseignement de l'allemand. Malgré le souhait de recruter des enseignants natifs, le salaire n'est pas attractif. Cette pénurie de personnel qualifié limite la capacité à ouvrir de nouvelles classes bilingues et à maintenir la qualité de l'enseignement existant.
- **Recommandations associées** :
 - Former davantage d'enseignants à l'enseignement de la langue allemande,
 - Envisager l'ouverture de ce type d'enseignement à des enseignants retraités ou à des volontaires bénéficiant d'une formation préalable.
- **À adresser à** : Académie, associations (cours de conversation).

OBSTACLE 14

Difficulté de recrutement d'animateurs en langue allemande

- **Classification** : Organisationnel, Administratif - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Toutes les familles.
- **Description** : Il existe une difficulté de recrutement d'animateurs pour les animations en langue allemande. Cette pénurie limite le développement des activités périscolaires bilingues et des programmes d'apprentissage ludique de l'allemand.
- **Recommandations associées** :
 - Développer l'offre d'animations en langue allemande en rendant cette activité attractive,
 - Inciter davantage les communes à s'y investir.
 - Proposer des offres « transfrontalières » et à des personnes parfaitement bilingues (exemple du « Spiel & Parle »),
 - Envisager un appui de l'EMS pour une demande auprès du Fonds Citoyen Franco-Allemand.
- **À adresser à** : Communes de l'Eurométropole, Kehl.

OBSTACLE 15

Formation insuffisante des enseignants à l'enseignement bilingue

- **Classification** : Organisationnel, Pédagogique - **Degré de blocage** : Moyen - **Impact** : Tous.
- **Description** : Les formations à l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) sont minimales concernant l'enseignement bilingue. Le bilinguisme se résume souvent à des heures de langue allemande sans approche pédagogique globale du bilinguisme. Les programmes scolaires ne précisent pas ce qu'il faut voir et prioriser en langue allemande selon le niveau de classe.
- **Recommandations associées** :
 - Renforcer les formations spécifiques pour l'enseignement bilingue.
- **À adresser à** : INSPÉ, Académie.

OBSTACLE 16

Manque de supports pédagogiques adaptés

- **Classification** : Organisationnel - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Tous.
- **Description** : Il existe peu de formations régulières et un manque de supports pédagogiques adaptés, notamment pour le second degré. Cette carence limite la qualité de l'enseignement et la capacité des enseignants à proposer des cours engageants et efficaces.
- **Recommandations associées** :
 - Développer des supports pédagogiques spécifiques.
 - Renforcer les formations régulières pour les enseignants.
- **À adresser à** : Académie, INSPÉ



THÈME 6 : OFFRE DE PLACES ET ACCESSIBILITÉ

OBSTACLE 17

Insuffisance de places en classes bilingues

- **Classification** : Politique, Administratif - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Local.
- **Description** : Certaines communes de l'EMS ne disposent pas de classes bilingues, et les places existantes dans les communes qui en ont, sont insuffisantes. Les familles résidant dans des communes sans classes bilingues doivent faire une demande de dérogation, ce qui complique l'accès à l'enseignement bilingue.
- **Recommandations associées** :
 - Développer l'offre de classes bilingues (et de places) et la proposer à toutes les communes de l'Eurométropole.
- **À adresser à** : Élus des communes et de l'Eurométropole, Académie.

OBSTACLE 18

Insuffisance de places en classes bilingues

- **Classification** : Politique, Administratif - **Degré de blocage** : Grand - **Impact** : Individuel.
- **Description** : L'accès en cours d'année aux classes bilingues est complexe et pas garanti. Les places disponibles en cours d'année sont limitées, ce qui rend difficile l'intégration d'élèves en milieu de cursus.
- **Recommandations associées** :
 - Faciliter l'accès en cours d'année en prévoyant des places « mobiles ».
- **À adresser à** : Académie.

OBSTACLE 19

Délai d'ouverture trop long pour les classes bilingues

- **Classification** : Administratif - **Degré de blocage** : Moyen - **Impact** : Limité.
- **Description** : Le délai d'ouverture d'une classe bilingue est d'environ deux ans. Ce délai long ralentit la réponse aux demandes des familles et des collectivités locales.
- **Recommandations associées** :
 - Raccourcir le délai de traitement et de réponse lors d'une demande d'ouverture de classe bilingue.
- **À adresser à** : Académie.

THÈME 7 : PERCEPTIONS ET STÉRÉOTYPES

OBSTACLE 20

Perception élitiste des classes bilingues

- **Classification** : Sociétal, Informationnel - **Degré de blocage** : Modéré - **Impact** : Toutes les familles
- **Description** : Les classes bilingues sont souvent vues comme élitistes et nécessitent un investissement plus soutenu des parents. Bien qu'elles soient officiellement ouvertes aux enfants de tous niveaux linguistiques, cette perception peut dissuader certaines familles de s'y inscrire.
- **Recommandations associées** :
 - Communiquer davantage sur les classes bilingues en présentant les impacts positifs (et pas forcément élitistes).
 - Proposer un soutien scolaire éventuel afin que les parents n'hésitent pas à y inscrire leurs enfants s'ils craignent de ne pouvoir s'y investir suffisamment.
 - Proposer d'accompagner les parents dans leur investissement.
- **À adresser à** : Fédérations des parents d'élèves, Académie, communes avec classes bilingues.

THÈME 8 : COORDINATION ET LIENS ENTRE ACTEURS

OBSTACLE 21

Coordination insuffisante et manque de liens entre acteurs

- **Classification** : Organisationnel - **Degré de blocage** : Moyen - **Impact** : Système éducatif
- **Description** : Il existe un manque de prise en compte des différents sites d'apprentissage de l'allemand et des associations impliquées dans la promotion du bilinguisme. Les acteurs (écoles, associations, sites d'apprentissage comme ABCM Zweisprachigkeit, associations Lehrer et Eltern) ne sont pas suffisamment coordonnés.
- **Recommandations associées** :
 - Créer une coordination entre les différents acteurs de l'apprentissage de l'allemand (écoles, associations, sites d'apprentissage, associations de promotion de la langue allemande).
- **À adresser à** : Eurodistrict, associations (Lehrer, Eltern).

THÈME 9 : ENJEUX TRANSFRONTALIERS SPÉCIFIQUES

OBSTACLE 22

Mobilité transfrontalière des élèves

- **Classification** : Organisationnel - **Degré de blocage** : Important - **Impact** : Éléves transfrontaliers
- **Description** : Les élèves transfrontaliers rencontrent des difficultés de déplacement entre les deux pays. Ces difficultés de mobilité peuvent affecter la scolarité et l'accès à l'éducation bilingue.
- **Recommandations associées** :
 - Améliorer les infrastructures de transport transfrontalier (mise en place d'une gare Vélhop, amélioration de la fluidité de la tarification lors d'utilisation de plusieurs moyens de transport, augmenter le nombre de trams transfrontaliers).
- **À adresser à** : Eurométropole, Ville de Kehl.

OBSTACLE 23

Problèmes d'infrastructure de mobilité douce

- **Classification** : Organisationnel - **Degré de blocage** : Moyen - **Impact** : Tous
- **Description** : Il existe des problèmes d'infrastructure pour la mobilité douce transfrontalière, notamment l'absence de station Vélhop à la gare de Kehl et des interconnexions insuffisantes avec les bus de Kehl.
- **Recommandations associées** :
 - Développer les infrastructures de mobilité douce transfrontalières (Vélhop),
 - Améliorer les interconnexions avec les bus de Kehl.
- **À adresser à** : Eurométropole, Ville de Kehl, Eurodistrict.

OBSTACLE 24

Problèmes de couverture santé pour les enfants de familles transfrontalières

- **Classification** : Juridique, Administratif - **Degré de blocage** : Important - **Impact** : Enfants frontaliers
- **Description** : Les enfants de familles transfrontalières rencontrent des problèmes de couverture santé. L'enfant n'a pas de statut de frontalier et donc pas de couverture d'assurance maladie (carte Vitale / Krankenversicherungskarte) hors pays de résidence, même s'il est gardé en Kita / maternelle / école dans l'autre pays tous les jours. Cette situation crée une insécurité pour les familles et peut affecter la scolarité de l'enfant, bien que certaines possibilités existent mais sont peu connues et peu claires : la carte européenne d'assurance-maladie pourrait être une solution potentielle à approfondir.
- **Recommandations associées** :
 - Réviser la réglementation sur l'assurance maladie des enfants frontaliers,
 - Informer davantage sur ce qui existe (en particulier pour des soins non programmés) ; par exemple : la carte européenne de santé : chaque membre de la famille peut en disposer (y compris les mineurs). Il faut la demander en France. Pour les assurés allemands, cette carte européenne est imprimée au dos de leur carte d'assuré social (mais surtout valable pour des séjours temporaires).
- **À adresser à** : Autorités nationales françaises et allemandes.

OBSTACLE 25

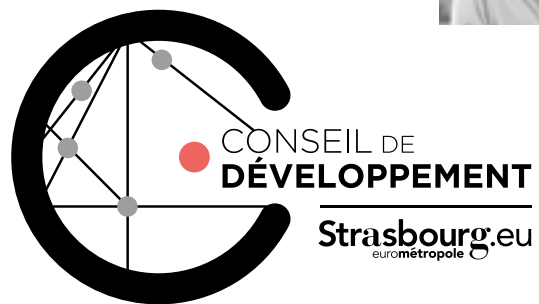
Manque de programmes de vacances bilingues

- **Classification** : Organisationnel - **Degré de blocage** : Important - **Impact** : Enfants, familles
- **Description** : Il existe un manque de programmes de vacances bilingues. Cette absence limite les opportunités d'apprentissage ludique et de renforcement linguistique pendant les périodes de vacances scolaires.
- **Recommandations associées** :
 - Développer des programmes de vacances bilingues.
- **À adresser à** : Communes, associations (Spiel und Parle, CDC Port du Rhin, Haus der Jugend Kehl, Diakonie Kehl-Kork avec « FKU Ferienprogramm Kehler Unternehmen », etc.).

OBSTACLE 26

Systèmes périscolaires incompatibles

- **Classification** : Organisationnel - **Degré de blocage** : Important - **Impact** : Toutes les familles
- **Description** : Il existe des différences structurelles dans l'organisation du temps scolaire et périscolaire entre la France et l'Allemagne. L'offre est insuffisante du côté allemand de l'Eurodistrict (nombre de places, temps de garde, vacances). Cette incompatibilité crée des difficultés pour les familles transfrontalières qui souhaitent scolariser leurs enfants des deux côtés de la frontière.
- **Recommandations associées** :
 - Développer l'offre de garde périscolaire à Kehl,
 - Harmoniser les services périscolaires,
 - Établir des programmes communs lorsque les vacances scolaires sont au même moment (notamment l'été).
- **À adresser à** : Ville de Kehl, Eurométropole.



Réflexion citoyenne

Restons en contact:
Conseildedeveloppement@strasbourg.eu
codev-eurometropole.strasbourg.eu

 95CODEVEMS  Conseil de Développement de l'Eurométropole de Strasbourg

Scanner pour
s'inscrire à la
lettre d'info

